



Maine et Loire

## Compte rendu FO DGFIP49 : CHS CT du 10 mars 2022

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☒ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-52-94

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Répondant à la déclaration liminaire de **FO** (page 4 et sur notre site internet) sur la question d'une l'installation ergonomique pour l'ensemble des télétravailleurs, la Direction a indiqué que toutes les demandes en matériel émanant de télétravailleurs (siège, doubles écrans, souris verticales,...) ont été satisfaites.

Les représentants **FO DGFIP49** ont relayé les besoins de collègues télétravailleurs (par ex : de valises et sacs à dos) et ont demandé que la Direction envoie un courriel à l'ensemble des collègues télétravaillant pour recenser leurs éventuels besoins.

Mme Raimbault Le Dren a répondu qu'il était déjà envisagé l'envoi d'un questionnaire concernant le matériel utilisé et les éventuels besoins en équipements complémentaires.

Les représentants **FO DGFIP49** ont été fort surpris d'apprendre qu'un projet de bureaux partagés (Flex desk) était envisagé pour les collègues télétravailleurs dans le cadre de la fusion des SPF au bâtiment C de la Cité Administrative d'Angers.

La Direction semble manquer de place pour mener à bien ce regroupement !! Néanmoins, **FO DGFIP49** condamne toute tentative de vouloir profiter de la montée en puissance du télétravail pour conduire les collègues à utiliser leur bureau en alternance avec d'autres (méthode du Flex desk ou Flex Office).

**FO** tient à rappeler à la Direction que la pandémie est toujours présente et que dès lors la Direction ne peut imposer aux collègues le partage de leur bureau.

### **Point sur la crise sanitaire.**

Depuis octobre 2020, 193 cas de Covid19 ont été recensés à la DDFIP 49, dont 128 cas depuis le 1er janvier 2022. Le nouveau protocole sanitaire entrant en vigueur le 14 mars 2022 n'étant pas encore publié, le Dr Aubrun a rappelé l'importance de maintenir les gestes barrière, et a conseillé que les personnes les plus vulnérables continuent à porter un masque.

### **Examen des propositions de dépenses.**

#### **Dépenses validées par les représentants du personnel :**

- ➔ une session de formation complète pour 8 personnes « Sauvetage Secourisme au Travail » (SST), pour un montant de 1 450 € ;
- ➔ sept sessions de formation « Maintien et Actualisation des compétences SST » (dont une session à Cholet), pour un montant de 5 250 € ;
- ➔ une session formation « Évacuation Responsables, guide-files, serre-files », sur les sites de Talot, Arnould, Cholet, Saumur, Baugé et Segré. Montant total : 3 384 €.
- ➔ une session de formation « Manipulation des moyens d'extinction sur les feux réels » pour un montant de 564€.
- ➔ sessions de formation « gestes qui sauvent ». Montant 4 000 €.  
Le Président du CHS CT a fixé pour objectif que l'ensemble des agents de la DDFIP soient formés aux « Gestes qui sauvent » d'ici à fin 2023.
- ➔ Acquisition de 10 capteurs de Co2 (appareils de sensibilisation à la qualité de l'air par mesure du taux de CO2). Montant : 2 820 €
- ➔ Acquisition de 10 capteurs de Co2, avec option enregistreur. Montant : 3 540 €.

**FO DGFIP49** a demandé un recensement des locaux concernés par l'installation d'un capteur de CO2. La direction a répondu qu'elle envisageait d'en installer dans des salles de réunion. A titre d'expérimentation, il a été prévu l'installation d'un capteur de CO2 à l'accueil du bâtiment D de la cité administrative, en période de campagne IR.

### **Dépenses non retenues :**

→ Acquisition de purificateurs d'air, pour un montant de 3 830,06.

M.Fréville, inspecteur sécurité et santé au travail, a rappelé que l'emploi de purificateurs d'air devait être réservé aux situations dans lesquelles la maîtrise de la qualité de l'air par ventilation ou aération ne peut être mise en place ou améliorée. Ainsi, M.Fréville estime plus prudent, avant de faire l'acquisition de ce type de matériel, d'identifier les besoins.

→ Installation de fontaines à eau.

Suite aux avis de M.Fréville et du médecin de travail, cette proposition n'a pas été retenue. En effet, les fontaines à eau nécessitent un entretien régulier voire quotidien des distributeurs d'eau, mais aussi périodique des canalisations afin éviter toute présence de germes de légionelles.

## **Examen des fiches de signalement**

5 fiches ont été rédigées par des collègues victimes d'injures et menaces de la part de contribuables. La direction a envoyé un courrier aux redevables ou usagers irrespectueux, sauf pour un cas à la demande du collègue victime et suite à la présentation d'excuses par le contribuable à ce dernier.

Il est à noter, que plus d'un an après son instauration, de nombreux usagers ne comprennent pas les raisons de la fermeture de nos services les après midi.

## **Examen du registre « Santé et sécurité au travail »**

**Division du Contrôle Fiscal** : problèmes d'approvisionnement en savon, essuie-main, papier toilette dans les sanitaires du site. La direction a pris contact avec ONET pour la mise en place d'un cahier de liaison, et a indiqué lors de la séance que le problème a été résolu.

**PCRP Angers** : problème de luminosité naturelle des bureaux, au rdc du bâtiment C de la cité administrative. Mme Godard va se rendre sur place pour rencontrer les collègues concernés et leur demander le type de lampadaires souhaités. Les représentants **FO DGFIP49** ont relayé la demande de collègues de ce service souhaitant être équipés d'un modèle similaire à celui des lampadaires installés à la TPAM.

**Paierie départementale** : demande d'un spot à déclenchement automatique au-dessus de la porte d'entrée. Installation réalisée le 12 janvier 2022.

**TAM RAP recouvrement** : défaut d'éclairage le soir dans le hall d'accueil. La réalisation des travaux est imminente.

**SDIF Angers** : température ambiante insuffisante dans la plupart des bureaux. Il a été demandé à la régisseuse de la Cité Administrative de faire repartir le chauffage plus tôt le matin et d'augmenter le niveau de température de la chaudière.

Les représentants **FO DGFIP49** ont indiqué que récemment il faisait 17 °C le matin dans le bureau d'un collègue, et qu'une aile de service (topographie) était particulièrement froide le matin. La direction envisage le déplacement d'une des deux sondes qui pourrait être à l'origine des dysfonctionnements.

**SGC Couronne d'Angers** : stores défailants – une intervention est programmée pour poser des stores intérieurs. Des travaux sont en cours pour rétablir un fonctionnement normal du chauffage et de la climatisation. Concernant la trop forte intensité lumineuse des éclairages LED, la direction nous a indiqué que les travaux avaient été réalisés après études des besoins

selon l'éclairage naturel de chaque pièce. La pose de variateurs ou d'allumages par zones différenciées n'a pas été possible pour des contraintes d'approvisionnement et de durée réduite des travaux.

## Examen des déclarations d'accident de travail

Deux déclarations d'accident ont été présentées. Dans les 2 cas, elles concernaient des accidents de trajets survenus à vélos.

## Questions diverses

Après avoir écrit à M Derrac sur ce sujet, les représentants **FO DGFIP49** ont rappelé à la Direction la demande des collègues de la **Trésorerie du CHU d'Angers** visant à obtenir le remplacement du revêtement de sol (moquette par un revêtement en PVC) ainsi que des travaux de rénovation des sanitaires.

M Guérineau a répondu que le CHU engageait des travaux dans le bâtiment administratif. La Direction envisage de contacter les responsables du CHU pour faire réaliser les travaux nécessaires dans la Trésorerie.

**Centre de Contact** : la Direction a indiqué que de gros travaux allaient concerner le bâtiment de l'**ESI d'Angers**. La réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse, et le remplacement de la climatisation débuteront à compter de mai 2022.

Les postes de 15 à 20 collègues du **Centre de Contact** seront implantés provisoirement sur le site de la DDFIP, Bd Arnauld avec un système de rotation entre les télétravailleurs.


**FO DGFIP49** a demandé des précisions sur la réorganisation des services du **CFP de Cholet** suite aux fermetures des trésoreries de Beaupréau et de Montrevault fusionnées au SGC de Cholet.

M Derrac a indiqué qu'une commission immobilière se tiendra le 29 mars 2022 pour étudier l'ensemble des projets. À l'issue de cette commission, il a indiqué qu'au final « il trancherait ». Lors de cette réunion il sera également évoqué :

- L'Aménagement **bâtiment C** de la cité administrative d'Angers suite à la fusion des SPF/E et à la mise en place du SPFE départemental.
- L'Aménagement **bâtiment D** de la cité administrative d'Angers suite à la fusion des SIP et à celle des SIE et l'accueil des agents du ministère de l'Éducation nationale (SDJES) qui libèrent le bâtiment C.
- L'Aménagement des locaux du **CFP de Segré** suite à la fermeture de la trésorerie du Lion d'Angers fusionnée avec la trésorerie de **Segré** pour constituer le **SGC de Segré**.

Vos représentants **FO DGFIP49** au CHS CT : Olivier Audoux (SGC Saumur) - Eric Capillon (SDIF Angers).

## Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

<b>BULLETIN D'ADHESION</b>	NOM : _____	PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à _____	le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Bulletin à retourner à Romuald Wiar SIP Angers EST 15 bis rue Dupetit Thouars 49000 Angers

# FO

**DGFIP**  
**MAINE et LOIRE**

## **Déclaration Liminaire** **CHS-CT du 10 mars 2022**

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

🌐 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049)

☎ 02-41-74-52-94

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Monsieur le Président,**

Notre instance entre dans sa dernière année d'existence avant d'être transformée en section spécialisée du futur Comité Social d'Administration (CSA) mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les représentants **FO DGFIP 49** rappellent leur totale opposition à la création des CSA, qui fusionnent les CHS CT et les CTL, dans l'unique but de limiter l'expression syndicale, et permettre ainsi plus facilement la mise en place des réformes dans la fonction publique d'État.

Pour cette dernière année, nous observons que la dotation budgétaire par agent progresse de 4,60 % passant de 117,50 € à 123 €. En parallèle de cette progression, il nous apparaît utile de rappeler que cette dotation n'avait pas varié depuis 2018, et que l'inflation cumulée entre 2018 et 2021 s'élève à plus de 6 %. De plus, nous déplorons, une année encore, le fait que la réserve budgétaire de 6 % imposée par le Secrétariat Général, abaisse en fait la dotation par agent à 115,62 €, amputant les possibilités d'actions.

En page 5 de la note d'orientation ministérielle pour 2022, nous saluons le rappel par le Secrétariat Général des critères de complémentarité, d'urgence et d'exemplarité qui doivent guider l'affectation des crédits du CHS- CT. Nous espérons, Monsieur Le Président, que ces critères auront retenu toute votre attention !

En 2020, mais encore plus au cours de l'année écoulée avec la persistance de la pandémie COVID19, nous avons assisté à une progression très importante du nombre de télétravailleurs à la DGFIP et dans notre département en particulier.

Malgré les équipements financés conjointement par la Direction et le CHS-CT, les représentants **FO DGFIP 49** observent que tous les télétravailleurs ne bénéficient pas à leur domicile de conditions de travail ergonomiques optimales.

Des collègues, par exemple, nous sollicitent afin d'être équipés en souris verticales ou en double écrans de taille plus réduite qui seraient mieux adaptés à la surface dont ils disposent dans leur petit logement. Nous demandons donc qu'un recensement des besoins de l'ensemble des télétravailleurs (quelle que soit leur quotité de télétravail) soit conduit au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Pour conclure cette déclaration liminaire, je rappellerai, Monsieur le Président, l'attachement des représentants **FO DGFIP 49** à une médecine de prévention de proximité et de qualité.

Suite au départ de Dr Bizouarne, et en présence de la 5<sup>e</sup> vague de COVID, nous vous avons interrogé à plusieurs reprises en fin d'année dernière et en ce début 2022 pour connaître l'avancement des démarches de recrutement d'un nouveau médecin. Nous avons appris avec satisfaction l'affectation du Dr Merle, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, satisfaction néanmoins un peu atténuée par le fait que son temps médical sera partagé entre notre département et celui d'Indre et Loire.

*Nous vous remercions, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration liminaire au procès verbal de la présente réunion.*